

6 24 27

M. Menesclau

Mon cher Antonin

J'étais dans un journal que  
vous avez mis à la disposition de  
nos collègues - Je n'ai donc aucun  
sujet à vous hâtivement :

J'étais à Evian quand j'ai rappelé par  
télégramme individuel - J'ai dû partir  
sans une minute pour prendre l'express  
hier de et encore venir pour trier  
vos derniers papiers

Naturellement mon unité est  
un peu - organisée - J'ai un très bon  
Carter et adjoint.

Pardonnez-moi agré pour me faire  
obtenir une permission pour me  
permettre de vous remettre certaines  
dossiers importants ?

J'ai cru qu'il vous suffirait  
de te l'expliquer au Colonel Toare  
Directeur du Train au ministère de  
la Guerre - Vous auriez un  
immense avantage pour l'armée et  
pour la guerre maintenant - vous  
vintez pour 40 ou 72 heures.

Si vous n'avez rien vu en  
occuper, vous pourriez rappeler au  
Colonel Toare que j'en suis un  
ami de Cannons, à peu  
près d'un tiers également.

Merci d'avance de tout cœur

Monsieur capitaine

Col. C. H. R. - 126<sup>e</sup> groupe

S. P. 306 - groupe Col. Deming

Enceinte une liste  
ma liste suivante  
Vos tentatives de... au sein

V. M. M. M. M.

Paris le 13 Septembre 1939

Mon cher ami,

Je ne crois pas pouvoir moi-même demander une permission à votre Colonel. Il pourrait s'étonner de mon intervention dans une matière purement militaire. Mais je ne vois aucun inconvénient à vous déclarer que 48 heures vous sont indispensables pour classer votre Cabinet et remettre vos dossiers à votre remplaçant, et je vous autorise à faire état de cette déclaration auprès de vos supérieurs.

Si votre service n'en souffre pas, ce dont ils sont seuls juges, il est hors de doute qu'une permission de cette nature vous serait extrêmement utile, indispensable même, pour que vous puissiez partir sans préoccupation.

Bien amicalement à vous

Le Bâtonnier de l'Ordre,

Capitaine MENESCLOU, bat. C.H.R.  
126ème groupe, groupe Bat Demangeat  
S.P.306